



Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Assainissement Exercice 2024



Août 2025

Centre Morbihan Communauté
Service Assainissement

Introduction

Centre Morbihan Communauté est compétente depuis le 1^{er} janvier 2017 en matière d'assainissement non collectif et depuis le 1^{er} janvier 2022 en matière d'assainissement collectif. La gestion de la compétence assainissement collectif a été déléguée aux communes au 1^{er} janvier 2022.

Le présent rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement est rédigé en application de l'arrêté du 2 mai 2007 modifié et son décret n° 2007-675 du 2 mai 2007. Il est noté que cet arrêté décrit une série d'indicateurs destinés à homogénéiser et comparer, au niveau national, la mesure du service rendu à l'usager par chaque collectivité territoriale.

Il devra être transmis à chaque commune de Centre Morbihan Communauté et présenté par ces dernières au conseil municipal avant le 31 décembre 2025.

Le service assainissement a deux préoccupations majeures :

- *Assurer l'hygiène publique*
- *Protéger l'environnement*

Table des matières

Introduction.....	2
1- Présentation du territoire desservi :	5
.....	5
2- Le service et ses missions principales.....	6
3- Le mode de gestion du service assainissement	7
1- Le service public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)	7
2- Le service public Assainissement Collectif (SPAC)	7
4- Le zonage d'assainissement des eaux usées.....	8
A – LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	9
Les missions du service :.....	9
Les usagers du service :	9
Activité du service :	10
Le service a délivré ou effectué en 2024 :	10
La tarification du service :.....	12
LES REDEVANCES.....	12
LES DIFFERENTS CONTROLES	13
LES CONTRATS D'ENTRETIENS	13
LES MAJORATIONS.....	13
Les indicateurs de performance du service assainissement non collectif :	14
Les temps forts de l'année 2024 :	14
B- LE SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT COLLECTIF :.....	16
Les usagers domestiques :	16
Les industriels :.....	16
Le réseau de collecte :	18
Les stations de traitement des eaux usées :.....	19
Synthèse du fonctionnement 2024 des stations d'épurations :.....	20
Synthèse des performances des systèmes d'assainissement collectif par les services de l'état :.....	22

Les indicateurs financiers :	23
 Les tarifs 2024 :	23
 Les temps forts du service assainissement collectif :	25
 Les indicateurs du service de l'assainissement collectif :	25
C- PROJET 2025	28
D- Agence de l'eau Loire-Bretagne	28

1- Présentation du territoire desservi :

Le territoire de Centre Morbihan Communauté comprend 12 communes avec une population estimée à 27 643 Habitants. L'ensemble des communes de Centre Morbihan Communes est équipé au minimum d'un système d'assainissement collectif.



Le service Assainissement, c'est :

En assainissement collectif :

- 8 433 branchements soit environ 18 550 abonnés estimés
- 18 stations d'épuration pour une capacité de traitement de 148 690 Equivalent Habitant
- 157 Km de réseau de collecte
- 32 postes de relèvement

En assainissement non collectif :

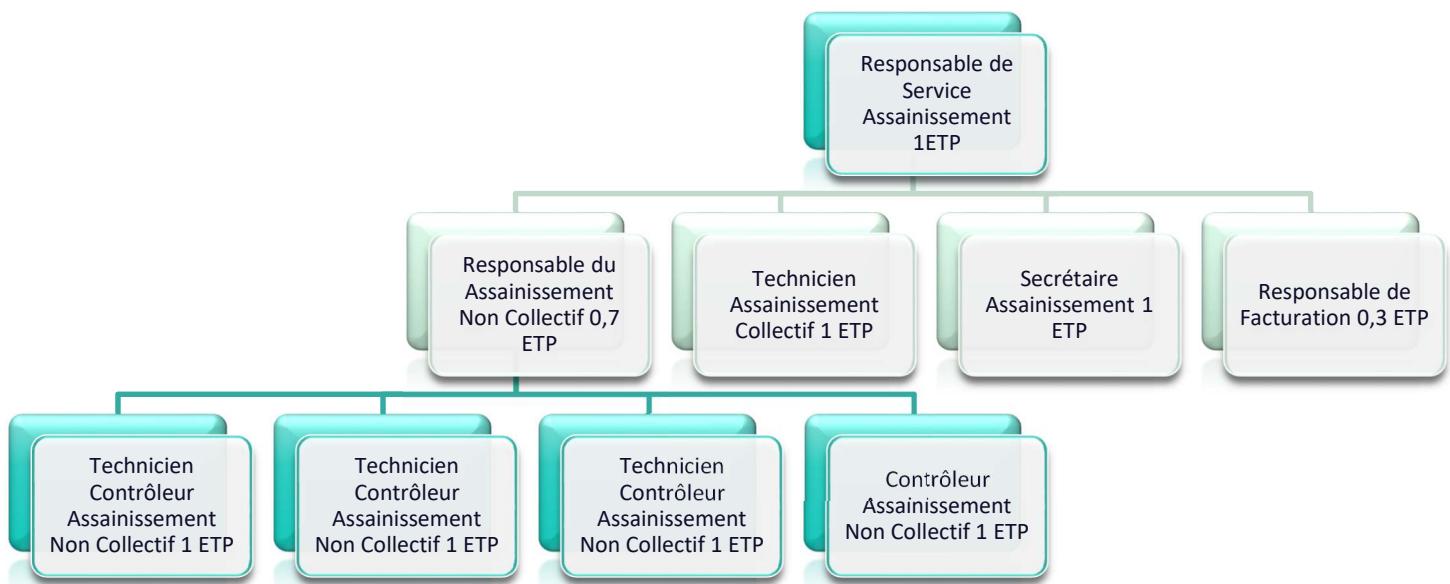
- 5 945 habitations possédant un assainissement non collectif

Le présent rapport répond à l'obligation d'informer les usagers de l'assainissement prévues par l'article L.2224-5 du Code des Collectivités territoriales.

Ce rapport a fait l'objet d'une validation au conseil communautaire lors de la séance du 3 octobre 2024, il fera ensuite l'objet d'une communication auprès de chaque conseil municipal.

2- Le service et ses missions principales

Le service assainissement de Centre Morbihan Communauté est composé de 9 agents soit 8 ETP, répartis de la manière suivante :



Le service assainissement est basé 27 Rue de Rennes 56660 Saint Jean Brévelay, ouvert le lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 et le mardi et vendredi de 9h à 12h.

Les missions principales liées à la gestion de la compétence assainissement :

- Assainissement Collectif
 - ✓ L'exploitation, la surveillance et l'entretien des réseaux de collecte, des postes de relèvement et des stations d'épuration,
 - ✓ La surveillance de la qualité du traitement et des rejets des eaux traitées,
 - ✓ L'élimination des boues produites,
 - ✓ Les travaux de réhabilitation, de renouvellement et d'extension des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées,
 - ✓ La réalisation des nouveaux branchements,

- ✓ Le contrôle de raccordement des branchements neufs et existants au réseau de collecte,
 - ✓ Les avis relatifs à l'assainissement dans le cadre des autorisations d'urbanisme,
 - ✓ La facturation et la gestion administrative des abonnés.
- Assainissement Non Collectif
 - ✓ Le contrôle de conception et de travaux dans le cadre des demandes d'urbanisme,
 - ✓ Les visites périodiques de fonctionnement,
 - ✓ Le suivi périodique des vidanges,
 - ✓ La réhabilitation des filières d'assainissement non conforme,
 - ✓ L'entretien des installations.

3- Le mode de gestion du service assainissement

1- Le service public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

L'ensemble des missions du SPANC est géré en régie par Centre Morbihan Communauté depuis le 1^{er} janvier 2017.

2- Le service public Assainissement Collectif (SPAC)

La compétence assainissement collectif a été transférée le 1^{er} janvier 2022 à Centre Morbihan Communauté. De ce fait les contrats en cours ont été transférés à Centre Morbihan Communauté.

TABLEAU N°1 : les différents modes de gestion en cours sur le territoire :

Communes	Mode de gestion	Nom du Prestataire	Date de fin de contrat
Bignan	Prestation de Service	SAUR	31/12/2026
Billio	Délégation de Service Public	SAUR	31/12/2028
Buléon	Délégation de Service Public	SAUR	31/12/2028
Evellys	Délégation de Service Public	SAUR	31/12/2028
Guéhenno	Délégation de Service Public	SAUR	31/03/2027
Locminé	Délégation de Service Public	SAUR	31/12/2028
Moréac	Délégation de Service Public	SAUR	31/12/2028
Moustoir-Ac	Délégation de Service Public	SAUR	31/12/2028
Plumelec	Délégation de Service Public	SAUR	31/12/2031
Plumelin	Délégation de Service Public	SAUR	31/12/2028
Saint-Allouestre	Délégation de Service Public	STGS	31/12/2024
Saint Jean Brévelay	Délégation de Service Public	SAUR	30/09/2028

4- Le zonage d'assainissement des eaux usées

Les collectivités doivent délimiter les zones qui relèvent de l'assainissement dit « collectif » et celles qui relèvent de l'assainissement dit « non collectif ».

Dans les zones d'assainissement collectif, les collectivités doivent assurer la collecte et le stockage des eaux usées domestiques, l'épuration et le rejet de l'ensemble des eaux collectées. Dans les zones d'assainissement non collectif, les collectivités doivent assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement.

Toutes les communes disposent d'un zonage d'assainissement. Suite au transfert de la compétence assainissement collectif, Centre Morbihan Communauté a en charge la mise à jour du zonage.

TABLEAU N° 2 : Bilan des zonages d'assainissement des eaux usées sur le territoire

Communes	Étude de zonage	Date de validation de l'étude de zonage
Bignan	oui	Juin 2010
Billio	oui	Août 2008
Buléon	oui	Juillet 2016
Evellys / Naizin	oui	Avril 2021
Evellys / Remungol	oui	Septembre 2009
Evellys / Moustoir Remungol	oui	Juillet 2007
Guéhenno	oui	Juin 2009
Locminé	oui	Mai 2018
Moréac	oui	Avril 1997
Moustoir-Ac	oui	Juillet 2012
Plumelec	oui	Juin 1999
Plumelin	oui	Aout 1996
Saint-Allouestre	oui	Mars 2006
Saint -Jean -Brévelay	oui	Juillet 2021

En 2024, Centre Morbihan Communauté à engager une révision du zonage d'assainissement des eaux usées sur l'ensemble du territoire. Ce travail en mené en parallèle de l'élaboration du PLUi.

A – LE SERVICE PUBLIC D’ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les missions du service :

Le missions du service sur l’assainissement non collectif sont nombreuses : le contrôle de conception et de travaux dans le cadre des demandes d’urbanisme, les visites périodiques de fonctionnement, le suivi périodique des vidanges, la réhabilitation des filières d’assainissement non conforme.

Les usagers du service :

TABLEAU N°3: Population et nombre d’abonnés

Communes	Nombre d'habitants (INSEE 2022)	Nombre de foyers - ANC 2023	Estimation de la population ANC 2023	Nombre de foyers - ANC 2024	Estimation de la population ANC 2024	% de la population ayant un ANC en 2024	% de variation 2023 /2024 du Nb de foyers ANC
Bignan	2750	794	1784	794	1759	64%	0,0%
Billio	324	163	288	165	287	89%	1,2%
Buléon	546	130	128	127	236	43%	-2,3%
Evellys	3384	904	1444	903	1577	47%	-0,1%
Guéhenno	804	312	580	315	578	72%	1,0%
Locminé	4708	80	154	72	165	4%	-10,0%
Moréac	3692	745	1843	746	1849	50%	0,1%
Moustoir Ac	1713	675	1484	679	1414	83%	0,6%
Plumelec	2730	749	1412	757	1435	53%	1,1%
Plumelin	2841	721	1575	726	1595	56%	0,7%
Saint Allouestre	651	211	430	214	458	70%	1,4%
Saint Jean Brévelay	2860	442	852	447	881	31%	1,1%
Total	27003	5926	11974	5945	12234	45%	0,3%

On estime que 45% de la population de Centre Morbihan Communauté est raccordée à un système d’assainissement non collectif.

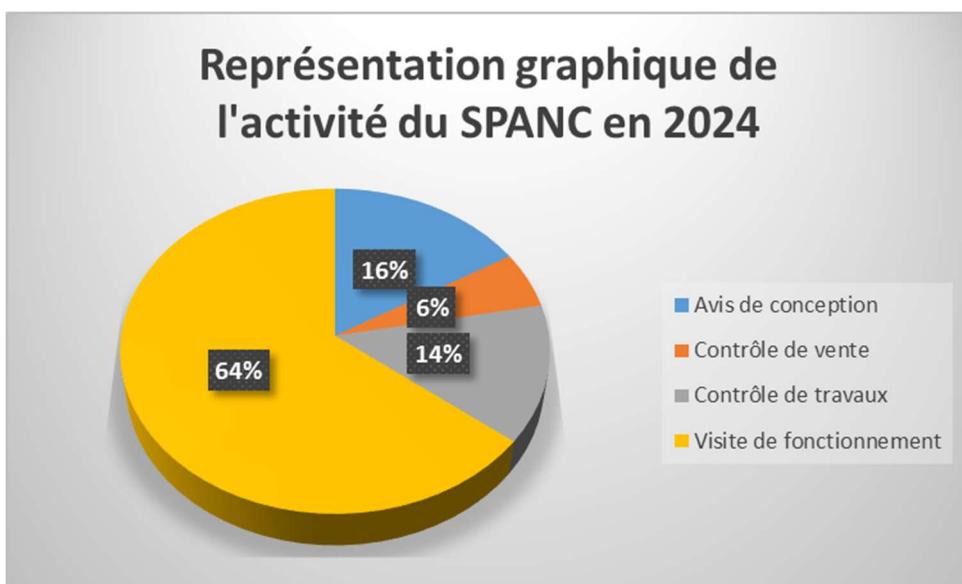
Le SPANC est régi par un règlement de service révisé en 2024 et approuvé par délibération du conseil communautaire du 07 décembre 2024.

Ce nouveau règlement est en application depuis le 1^{er} janvier 2025.

Activité du service :

Le service a délivré ou effectué en 2024 :

Type de Contrôle	Nb
Avis de conception	246
Contrôle de vente	84
Contrôle de travaux	206
Visite de fonctionnement	969



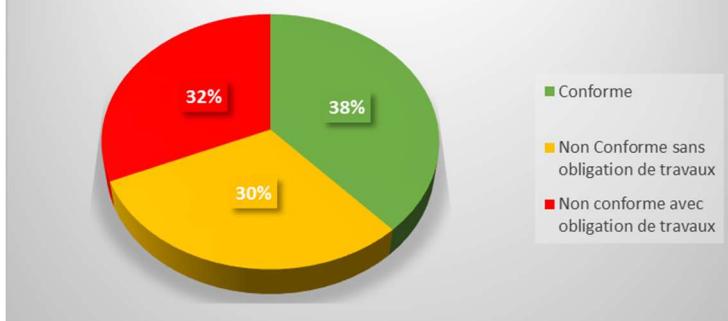
Une grande partie de l'activité du service concerne les visites de fonctionnement.

Ces visites sont réalisées tous les 6 ans. Suite à ces visites, un avis de conformité est donné.

Les installations sont classées en 3 catégories : Conforme, Non Conforme sans obligation de travaux et Non Conforme avec obligation de travaux.

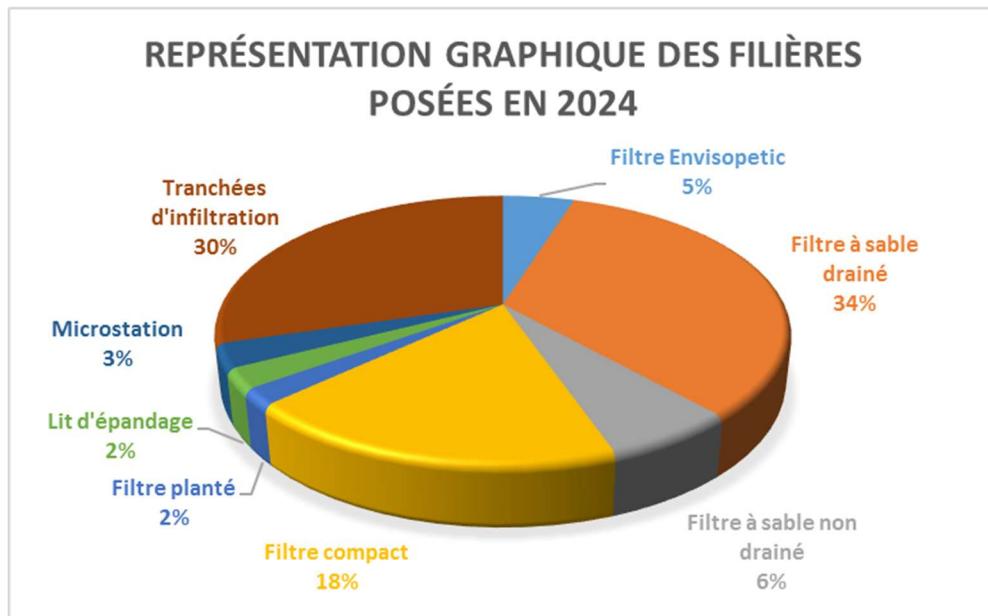
Sur les 969 visites de fonctionnement réalisées, le SPANC a classé 370 installations en conforme, 294 installations non conforme sans obligation de travaux et 305 installations non conforme avec obligation de travaux.

Bilan des avis de conformité sur les visites de fonctionnement réalisées en 2024

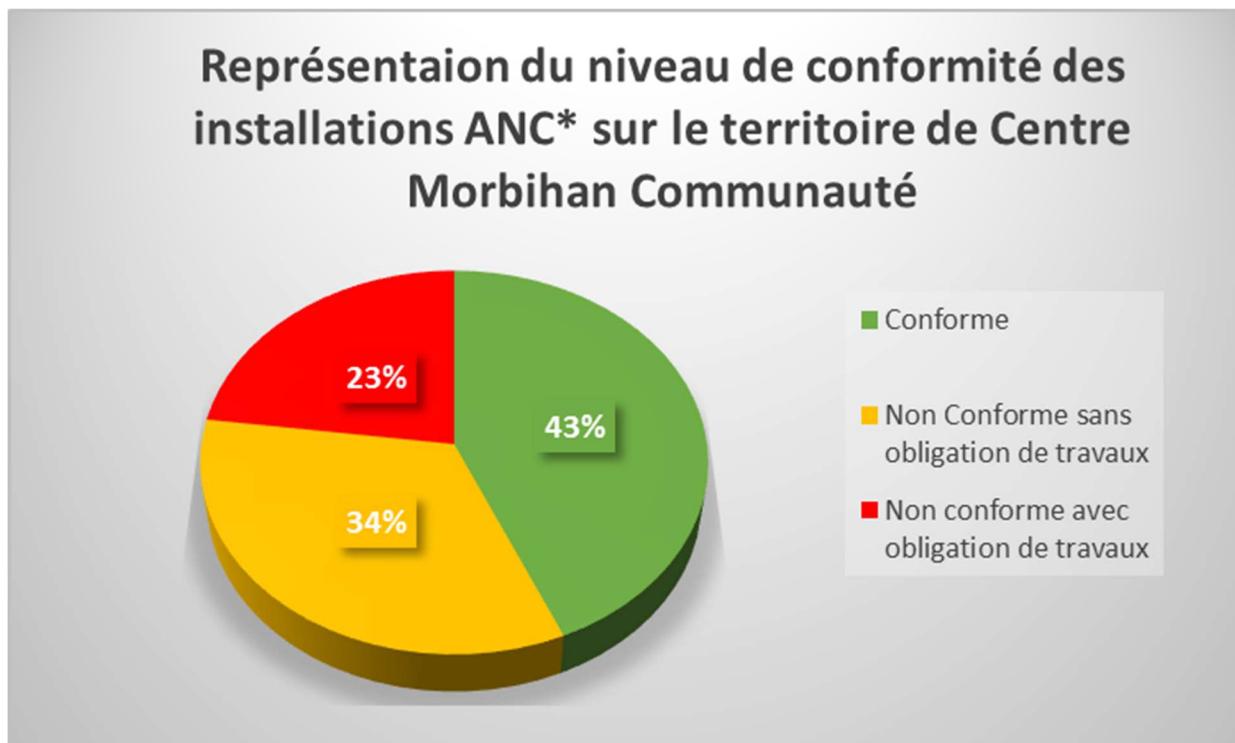


Le SPANC a contrôlé 206 nouvelles installations d'assainissement non collectif en 2024. 193 installations ont été jugées conforme, 13 installations ont été classées non conforme pour un défaut de ventilation ou pour non-respect des conditions de pose.

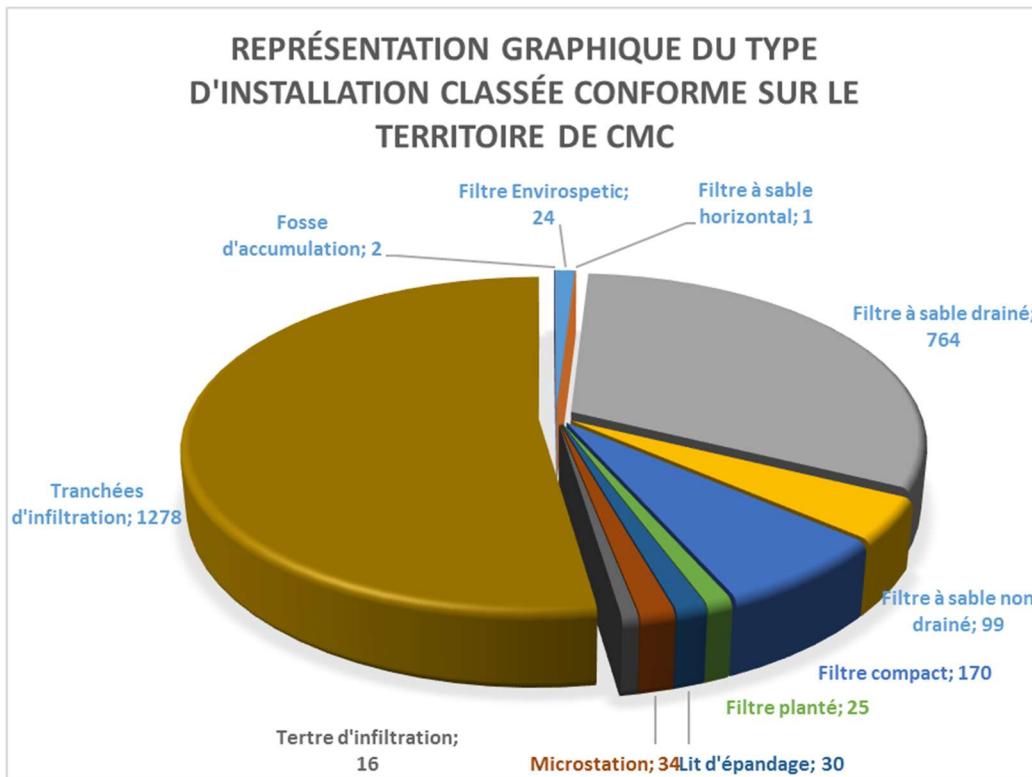
Les filières posées en 2024 sont :



En conclusion, depuis que le service effectue des vérifications, les installations d'assainissement non collectif sont classées de la manière suivante :



Les 43% d'installations conformes sont des installations de type :



On constate que la majorité des installations sont de type traditionnel (88%) sur le territoire.

Afin d'aider les usagers dans l'obligation de mettre aux normes leur installation d'assainissement, Centre Morbihan Communauté a poursuivi son programme de réhabilitation engagé depuis plusieurs années. Ce programme bénéficie des aides de l'agence de l'eau Loire Bretagne.

La tarification du service :

LES REDEVANCES

- Redevance annuelle pour les visites de fonctionnement, le suivi des installations et l'exploitation du service :

- de 1 à 9 PP	36 €
- de 10 à 14 PP	45 €
- de 15 à 19 PP	63 €
- au-delà de 20EH ou 20PP	73 €
- Redevance annuelle d'exploitation pour une installation de plus de 20 EH ou 20 PP nécessitant une visite tous les ans : 216 €

- Redevance annuelle d'exploitation pour les systèmes nécessitant de l'électromécanique avec une visite de contrôle tous les ans : 108 €

LES DIFFERENTS CONTROLES

- Contrôle et instructions du dossier dans le cadre d'une installation ou d'une mise aux normes : 108 €
- Contrôle de travaux d'assainissement non collectif avant remblaiement des ouvrages :
 - Un prétraitement et un traitement : 146 €
 - Par ouvrage supplémentaire ou pour remplacement d'un ouvrage : 57 €
- Contrôle de travaux d'assainissement non collectif installation à partir de 20EH : 585 €
- Visite supplémentaire suite au premier contrôle de travaux ou à un contrôle de vente d'assainissement non collectif : 57 €
- Contrôle de vente d'assainissement non collectif :
 - De 1 à 9 PP 180 €
 - Au-delà de 10 PP 270 €

LES CONTRATS D'ENTRETIENS

La prestation est proposée aux propriétaires ayant une installation classée conforme. Ce service consiste à effectuer la vidange des installations au maximum tous les 6 ans par un vidangeur agréé. L'usager peut contacter le service entretien tous les jours (24/24) :

- Fosse de 3000 litres	39 € / an
- Fosse de 4000 litres	45 € / an
- Fosse de 5000 litres	51 € / an
- m ³ supplémentaire au-delà de 5 000 litres :	7 € /an

LES MAJORATIONS

- Absence de présentation du certificat de vidange par une entreprise agréée tous les ans :
 - De 1 à 9 PP 432 €
 - De 10 à 14 PP 540 €
 - De 15 à 19 PP 756 €
 - Au-delà de 20 PP ou 20 EH 876 €
- Refus d'accès à la propriété ou absences non justifiées lors d'une visite de fonctionnement : 432 €
- Majoration du coût du contrôle de conception et du contrôle de réalisation pour les personnes n'effectuant pas la mise en conformité : 508€
- Majoration du coût du contrôle de Travaux pour les personnes n'effectuant pas les travaux de mise aux normes : 584 €

Les indicateurs de performance du service assainissement non collectif :

En application de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) de décembre 2006 et de l'*arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement*, les collectivités doivent présenter des indicateurs de performance. En ce qui concerne l'assainissement non collectif, 3 indicateurs doivent être renseignés. Ces indicateurs sont présentés dans le tableau suivant :

4.1 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B.

Le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est 100.

Libellé	Valeur
A – Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération (20 ou 0)	20
Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération (20 ou 0)	20
Pour les installations neuves ou à réhabiliter, délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard de l' <i>article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012</i> (30 ou 0)	30
Pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien, conformément à l' <i>article 4 de l'arrêté du 27 avril 2012</i> (30 ou 0)	30
B – Eléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif	
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations (10 ou 0)	10
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations (20 ou 0)	20
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange (10 ou 0)	0
TOTAL (/140)	130

Les temps forts de l'année 2024 :

L'année 2024 a été marquée par la fin du programme de réhabilitation, 86 installations supplémentaires ont été mises aux normes.

Le service poursuit son accompagnement auprès des usagers devant mettre leur installation aux normes.

Le service a poursuivi l'expédition des courriers de relance :

- aux usagers classés non conforme avec obligation de travaux (information sur les obligations de mises aux normes et l'application des majorations).
- aux usagers possédant des fosses d'accumulation pour défaut d'entretien (obligation d'entretien et application des majorations).

Les visites de fonctionnement ont été réalisées prioritairement sur les communes d'Evellys, Plumelec et Plumelin.

B- LE SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Les usagers domestiques :

TABLEAU N°4 : Population et nombre d'abonnés

Communes	Nombre d'habitants (INSEE 2022)	Nombre de branchements				Variation 2023/2024
		2021	2022	2023	2024	
Bignan	2750	562	567	591	613	3,59%
Billio	324	48	48	49	50	2,00%
Buléon	546	147	148	151	151	0,00%
Evellys	3384	923	932	942	997	5,52%
Guéhenno	804	138	136	146	149	2,01%
Locminé	4708	2569	2604	2657	2836	6,31%
Moréac	3692	993	1012	1034	1090	5,14%
Moustoir Ac	1713	211	219	225	240	6,25%
Plumelec	2730	776	735	773	783	1,28%
Plumelin	2841	466	498	509	537	5,21%
Saint Allouestre	651	114	117	120	128	6,25%
Saint -Jean -Brévelay	2860	967	976	995	1032	3,59%
Total	27 003	7 914	7 992	8 192	8 606	4,81%

Centre Morbihan Communauté c'est 8606 branchements soit une augmentation de 4,81% par rapport à 2023 soit 15 490 usagers desservis par l'assainissement collectif.

Les industriels :

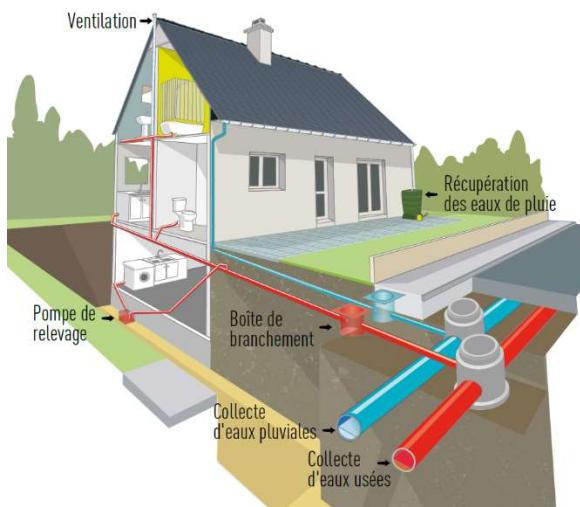
Les eaux usées autres que domestiques au réseau public doivent être préalablement autorisées par la collectivité. La compétence assainissement ayant été transférée au 1^{er} janvier 2022 à Centre Morbihan Communauté, les conventions de déversement sont maintenant gérées par le service assainissement.

TABLEAU N°5 : Liste des industriels disposant d'une convention de rejet

Commune	Station de Traitement	Nom de l'industriel	Date de convention (début – fin)	Flux max DBO5	Flux max DCO	Flux max
Locminé	Locminé		2012-2023	15,9kg/j	30,8kg/j	Temps sec : 26 m3/j Temps pluvieux : 56 m3/j
Locminé			2014 -2023 (date de fin de contrat avec fermier)	Semaine 43 à 19 : 444mg/j Semaine 20 à 42 : 400mg/j	Semaine 43 à 19 : 889mg/j Semaine 20 à 42 : 800mg/j	Semaine 43 à 19 : 900 m3/j Semaine 20 à 42 : 1000 m3/j
Plumelin			2012-2023	220kg/j	400kg/j	200 m3/j
Locminé			2016-2023 (date de fin de contrat avec fermier)	150kg/j	400kg/j	50 m3/j
Locminé			2011- 2023(date de fin de contrat avec le fermier)	250kg/J	480Kg/j	50 m3/j
Moréac			2011-2023	2500Kg/j	3750kg/j	1400 m3/j
Bignan	Bignan		2015- 2022	629kg/j	123kg/j	900 m3/j
Saint-Jean-Brévelay	Saint-Jean-Brévelay		2013-2028	1420kg/j	2780kg/j	1080 m3/j
Saint-Jean-Brévelay			2013- 2028	20 kg/j	50kg/j	50m3/j

Le réseau de collecte :

Le réseau de collecte sur le territoire de Centre Morbihan Communauté est majoritairement séparatif. Les eaux usées et les eaux pluviales sont collectées séparément. Les eaux usées sont dirigées vers la station de traitement alors que les eaux pluviales rejoignent le milieu naturel.



Les réseaux de collecte ont pour fonction de collecter les eaux usées et de les amener à la station d'épuration, via des canalisations appelées collecteurs. Ce transport est réalisé le plus souvent par gravité, mais il peut aussi se faire par refoulement, mis sous pression ou sous dépression.

TABLEAU n° 6 : Linéaire de réseau par commune

Communes	Réseau séparatif gravitaire (ml)	Réseau séparatif sous pression (ml)	Total Réseau
Bignan	9 384	1 616	10 999
Billio	1 090		1 090
Buléon	5483		5 483
Evellys	16380	2 555	18 935
Guéhenno	3 849	737	4 588
Locminé	34 007	2670	36 677
Moréac	23 992	2 188	26 180
Moustoir Ac	3 789		3 789
Plumelec	14 273	588	14 861
Plumelin	4 447	1 557	6 004
Saint Allouestre	3 369		3 369
Saint -Jean-Brévelay	23 883	1 376	25 199
TOTAL			157 174

Les stations de traitement des eaux usées :

Centre Morbihan Communauté a sur son territoire 18 stations d'épuration permettant le traitement des eaux usées.

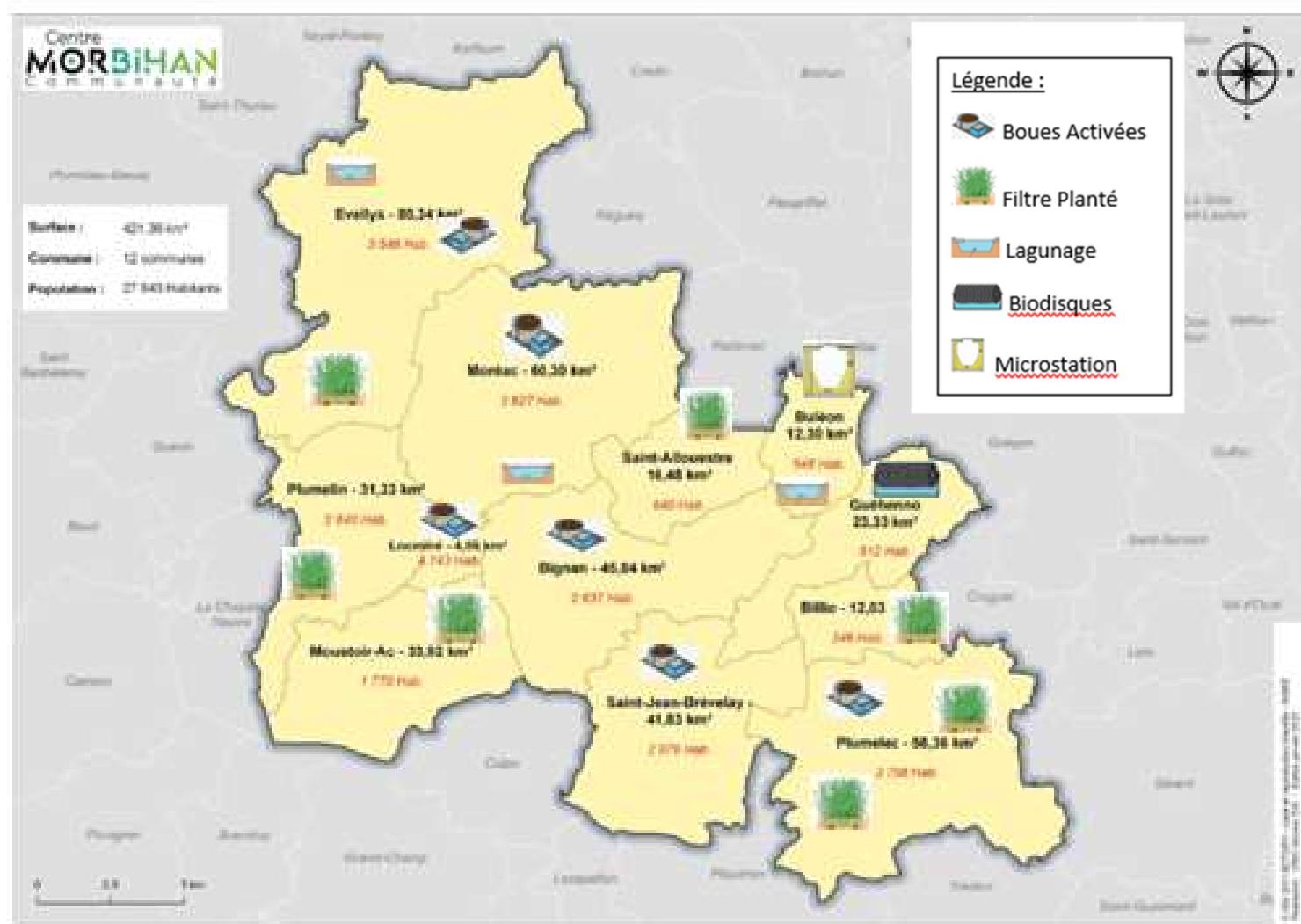


TABLEAU n° 7 : Capacités et types de traitement des stations d'épuration

Communes	STEP Capacité (EH)	STEP Type de traitement
Bignan	11 300	Boue activée
Billio	250	Filtre planté
Buléon	880	Lagunage + Microstation
Evellys	2 700	Boue activée + Filtre planté + Lagunage
Guéhenno	500	Biodisques
Locminé	90 000	Boue activée
Moréac	2 500	Boue activée + Lagunage
Moustoir Ac	800	Filtre planté
Plumelec	2 830	Boue activée + 2 filtres plantés
Plumelin	1 200	Filtre planté
Saint Allouestre	400	Filtre planté
Saint -Jean -Brévelay	33 300	Boue activée

La capacité de traitement cumulée des stations représente 146 660 Équivalent-Habitants (EH). La station d'épuration de Locminé a une capacité de 90 000EH, cela s'explique par l'importance des rejets industriels raccordés. Elle assure également le traitement des eaux usées de certains secteurs des communes de Bignan, Moréac et Plumelin se trouvant à proximité de Locminé.

Synthèse du fonctionnement 2024 des stations d'épurations :

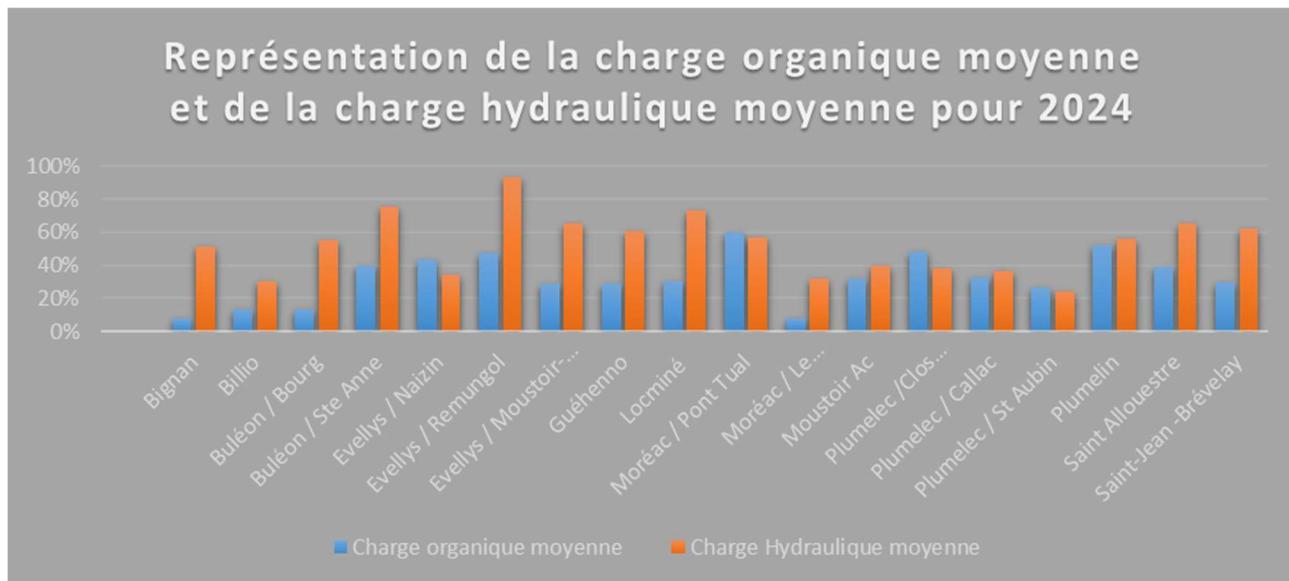
Cette synthèse se base sur les résultats de l'autosurveillance effectuée sur les différentes stations d'épuration.

TABLEAU N° 8: Charges organiques et hydrauliques des stations d'épuration

NR = Non Renseigné

Communes	Capacité nominale (EH)	Capacité nominale organique (kg/j)	Capacité nominale hydraulique (m3/j)	Volume annuel (m3)		Charge organique moyenne - calcul par rapport à la charge de référence (percentile 95)	Charge Hydraulique moyenne calcul par rapport au débit de référence (percentile 95)
				Entrée	Sortie		
Bignan	11 300	677	1000	201 198		8,07%	51,29%
Billio	250	15	30	3 342		16,33%	30,23%
Buléon / Bourg	800	48	120	24 239		13,20%	55,00%
Buléon / Ste Anne	80	4,8	12	NR		39,48%	75,00%
Evellys / Naizin	1 400	84	300	46 229	41 731	43,32%	34,67%
Evellys / Remungol	400	54	135			47,09%	93,33%
Evellys / Moustoir-Remungol	900	24	60			29,09%	65,00%
Guéhenno	500	30	56		16 646	29,18%	60,64%
Locminé	90 000	5 400	4 200		1 446 168	30,51%	72,78%
Moréac / Pont Tual	2 000	120	300	NR	136 750	59,92%	56,56%
Moréac / Le Barderff	1 500	90	180			7,61%	31,67%
Moustoir Ac	800	48	68		33 514	31,88%	40,00%
Plumelec /Clos Seigna	2 500	150	510	NR	73 005	47,85%	38,51%
Plumelec / Callac	180	9	22			32,89%	36,36%
Plumelec / St Aubin	150	10,8	27			26,0%	24,44%
Plumelin	1200	72	180	NR		52,43%	56,11%
Saint Allouestre	400	24	48		11 388	38,70%	65,00%
Saint-Jean -Brévelay	33 300	1 998	1 900		438 362	29,73%	62,48%

D'après les données du délégataire aucune station n'est en surcharge hydraulique et en surcharge organique en 2024.



Une surveillance particulière doit être réalisé au niveau de certains système d'assainissement par exemple Pont-Tual Moréac et Locminé. Il est constaté que le percentile 95 au niveau de la charge hydraulique pour l'année 2024 est supérieur à la capacité nominale de la station d'épuration. Centre Morbihan Communauté a demandé à son délégataire d'engager des diagnostics eaux claires parasites sur le territoire. Des avenants ont été signés sur les communes de Bignan, Guéhenno, Plumelec et Saint Jean Brévelay pour que ce diagnostic soit réalisé en 2025.

Synthèse des performances des systèmes d'assainissement collectif par les services de l'état :

Sur le territoire, il existe trois stations d'épuration classées ICPE par les services de l'état, il s'agit des stations de Bignan, Locminé et Saint Jean Brévelay. Elles sont suivies par la DDP56 et non par la DDTM 56.

Tableau N° 9 : performances des systèmes d'assainissement collectif

Communes	Conformité de l'équipement	Conformité sur la Performance	Conformité Globale
Bignan	Oui	Oui	Oui
Billio	NR	NR	NR
Buléon Bourg	NR	NR	NR
Buléon St Anne	NR	NR	NR
Evellys / Naizin	NR	NR	NR
Evellys / Remungol	NR	NR	NR
Evellys / Moustoir-Remungol	NR	NR	NR
Guéhenno	NR	NR	NR
Locminé	oui	Non	Non
Moréac / Pont Tual	Oui	Non	Non
Moréac / Le Barderff	NR	NR	NR
Moustoir Ac	NR	NR	NR
Plumelec /Clos Seigna	NR	NR	NR
Plumelec / Callac	NR	NR	NR
Plumelec / St Aubin	NR	NR	NR
Plumelin	NR	NR	NR
Saint Allouestre	NR	NR	NR
Saint-Jean-Brévelay	Oui	Oui	Oui

Les services de l'état déterminent les performances des différents systèmes d'assainissement et émettent des avis de conformité. A la date de rédaction du rapport les avis de conformité non pas donnés pour l'ensemble des systèmes d'assainissement.

Les indicateurs financiers :

Les tarifs 2024 :

Les tarifs de l'assainissement collectif comportent plusieurs composantes :

- La part Collectivité (part fixe et part variable), dont les recettes permettent de financer les dépenses d'exploitation du service et /ou les investissements et le contrôle de l'exploitation du service ;
- La part Délégataire (part fixe et part variable), dont les recettes permettent de financer les dépenses d'exploitation du service par l'exploitant privé. Cette part relative à la tarification existe lorsque le service est exploité via un contrat de Délégation de service. Les recettes du

service sont alors perçues directement par le Délégataire, qui reverse ensuite la part « Collectivité » à Centre Morbihan Communauté.

- Des taxes :

- La Redevance pour modernisation des réseaux de collecte, prélevée pour le compte de l'agence de l'eau Loire Bretagne, s'élève à 0,16 €/m³ au 1er janvier 2022 ;
- Taxe sur la Valeur Ajoutée (10%)

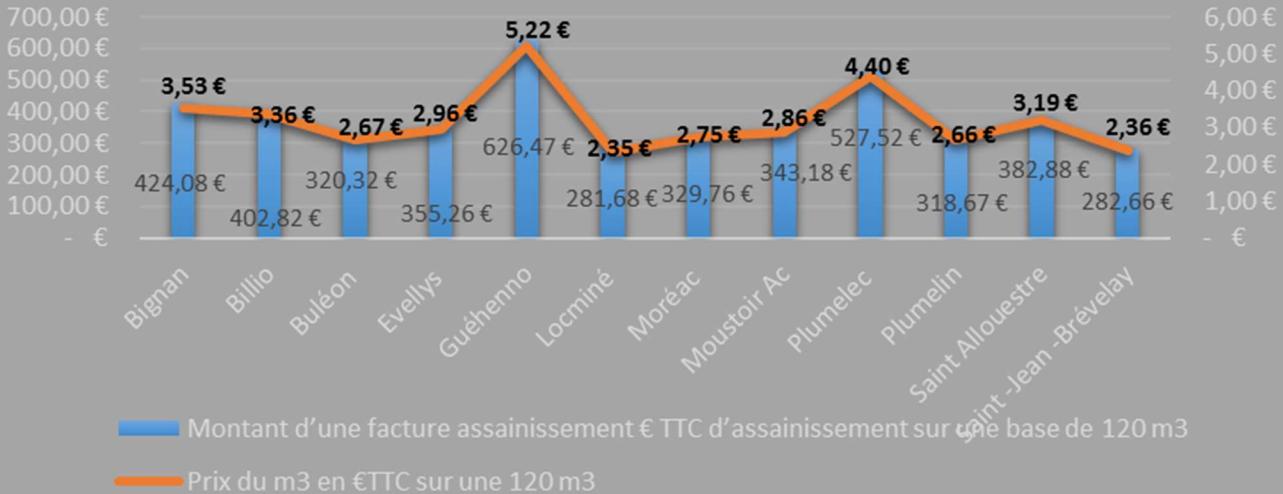
Le service de l'assainissement collectif est facturé par Eau du Morbihan gestionnaire de l'eau potable sur le territoire de Centre Morbihan Communauté.

TABLEAU N° 10 : Bilan de la tarification au 1^{er} janvier 2024

Communes	Montant d'une facture assainissement € TTC d'assainissement sur une base de 120 m ³	Prix du m ³ en €TTC sur une 120 m ³
Bignan	451,11	3,71
Billio	430,68	3,59
Buléon	347,00	2,89
Evellys	378,00	3,15
Guéhenno	680,42	5,67
Locminé	328,67	2,74
Moréac	337,94	2,82
Moustoir Ac	366,68	3,06
Plumelec	568,66	4,74
Plumelin	354,82	2,96
Saint Allouestre	404,36	3,37
Saint -Jean -Brévelay	330.41	2,75

Le tarif du prix du m³ d'eau collecté et traité se situe entre 5,67€TTC et 2,74€TTC au 1^{er} janvier 2023. La commune de Guéhenno a un tarif élevé qui s'explique à l'historique de son système d'assainissement collectif.

Tarification du service assainissement sur Centre Morbihan Communauté



Les temps forts du service assainissement collectif :

- Lancement du contrat de concession du service public d'assainissement collectif des communes de Billio, Buléon, Evellys, Locminé, Moustoir-Ac, Moréac, Plumelin et Saint Allouestre,
- Lancement du contrat de prestation de services pour la gestion de l'assainissement collectif sur la commune de Bignan,
- Suivi de l'étude de transfert de la compétence assainissement collectif, travail sur l'harmonisation tarifaire de l'assainissement collectif (fixation d'un échéancier),
- Poursuite du travail engagé sur le zonage d'assainissement des eaux usées dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) :
 - o Rencontre avec les communes,
 - o Rencontre avec la DDTM,
 - o Lancement de l'étude environnementale,
 - o Présentation des zonages.
- Rédaction des nouvelles conventions de déversement pour les industriels rejetant leurs eaux usées dans la station de Locminé applicable à compter du 1^{er} janvier 2025

Les indicateurs du service de l'assainissement collectif :

Les indicateurs du service de l'assainissement collectif sont au nombre de 19, dont 4 indicateurs descriptifs. Ils sont définis par l'arrêté du 2 mai 2007. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis le niveau de la desserte jusqu'à la performance de l'ensemble du système de traitement des eaux usées,

en passant par la qualité du service à l'usager. Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, de la collecte des eaux usées à leur dépollution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social.

Indicateurs descriptifs

Abonnés

- P204.1 : Prix du service au m³ pour une consommation de 120 m³
- P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées
- P251.1 : Débordements d'effluents chez les usagers
- P258.1 : Taux de réclamations

Réseau

- P202.0 : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissement industriels au réseau de collecte EU
- P202.2 : Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées
- P252.2 : Points de curage fréquent du réseau
- P253.2 : Renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

Gestion financière

- P256.2 : Durée d'extinction de la dette de la collectivité
- P207.0 : Montant des actions de solidarité
- P257.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau

Collecte

- P203.3 : Conformité de la collecte des effluents
- P255.3 : Connaissance des rejets au milieu naturel

Boues

- P203.1 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration
- P206.3 : Boues évacuées selon des filières conformes

Epuration

- P204.3 : Conformité des équipements d'épuration
- P205.3 : Conformité de la performance des ouvrages au regard de la réglementation européenne
- P254.3 : Conformité de la performance des ouvrages d'épuration au regard de la police de l'eau

CONTRAT sur le territoire de CMC				Prestation de Service - SAUR	SAUR - DSP 7 communes								STGS - DSP	SAUR - DSP	SAUR - DSP	SAUR - DSP
Thème	Libellé	Code	Unité	Bignan	Locminé	Moustoir-Ac	Buleon	Evellys	Plumelin	Moréac	Billio	Saint Allouestre	Guehenno	Plumelec	St Jean Brevelay	
Abonnés	Prix du services au m3 pour 120 m3 au 01/01/2024	204.0	€/m3	3,71	2,74	3,06	2,89	3,15	2,96	2,82	3,59	3,37	5,67	4,74	2,75	
	Prix du services au m3 pour 120 m3 au 01/01/2025	204.0	€/m3	3,76	3,13	3,36	3,36	3,36	3,36	3,17	3,36	3,36	5,47	5,06	3,4	
	Taux de réclamations	258.1	%	0	0								0	0	0	
	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaires ou séparatif	201.0	Nombre	1386	12 129								659	330	1788	2266
	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	251.1	%	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Boue	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	203.0	T/MS	54,291	424,876								0	0	17,3	147,379
	Quantité totale de boues évacuées par des filières conformes à la réglementation	VP.208	T/MS	54,291	424,876										17,3	147,645
	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	206.3	%	100	100								100		100	100
Epuration	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	204,3	Si NC = 0, si conforme = 100	100	100	NC	NC	NC(STEP Remungol) NC (STEP Moustoir Remungol) NC (STEP Naizin)	NC	100 (STEP Pont Tual) NC (STEP Bardeff)	NC	NC	NC	NC (STEP Le Clos Seigna) NC (STEP Callac) NC (STEP St Aubin)	100	
	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	205.3	Si NC = 0, si conforme = 100	100	0	NC	NC	NC(STEP Remungol) NC (STEP Moustoir Remungol) NC (STEP Naizin)	NC	0 (STEP Pont Tual) NC (STEP Bardeff)	NC	NC	NC	NC (STEP Le Clos Seigna) NC (STEP Callac) NC (STEP St Aubin)	100	
	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	254.3	%	100	98,17								100	100	100	99,15
	Nombre de bilans 24h acceptables	VP.211	Nombre	366	382								100	1	14	355
	Nombre de bilans 24h acceptables et conformes	VP.210	Nombre	366	375								1	1	14	352
	Charge entrante en DBO5	VP.176	Kg/j	51,56	1847,49								9,3	8,76	77,64	594,08
Réseau	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte EU	202.0	Nombre	1	7								0	0	0	2
	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte EU	202.2	Valeur	30	90								97	84	75	82
	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	252.2	Nombre	0	1,991								2	0	0	0
	Charge de DBO5 collecté estimé sur le contrat	VP.186	Kg/j	55	859								NC	19,77	107,295	135,9674
	Longueur du réseau de collecte des eaux usées au 31/12 (hors pluvial)	VP. 077	Km	10,999	100,42								3,469	4,585	14,861	25,199
	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des EU	253.2	%	0	0,15%								0	0	0	0
	Nombre de points du réseau du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	VP. 046	Nombre	0	2								0	0	0	0
	Longueur cumulée du linéaire de canalisations renouvelé au cours des années N-4 à N	VP.140	Nombre	0	0,763								0	0	0	0
Gestion financière	Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité	207.0	€	NC	0								282,46	0	0	0
	Volumes des eaux usées consommés facturés	VP.068	m³		2 084 573,00								7 136,00	7 501,00	50 971,00	473 337,00
	Montant des abandons de créances	VP.119	€		0									0	0	11,52
	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	256.2	Années	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente	257.0	%	NC	NC*								2,55	0,22	1,94	0,27
Collecte	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	203.3	Si NC = 0, si conforme = 100	100	0	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	100
	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte EU	255.3	Valeur	20	20								20	20	20	20
	Nombre de branchements desservis sur le périmètre du contrat (raccordés et raccordables)		Nombre	613	5728								128	149	783	1032
	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	201.1	%	100	100%								100	100	100	100

NC = Non communiqué

* nouveau contrat

C- PROJET 2025

- Centre Morbihan Communauté va assurer la gestion complète de la compétence assainissement à compter du 1^{er} janvier 2025 (fin des conventions de délégation aux communes).
- Suivi des contrats de délégation et de prestation par le service assainissement de Centre Morbihan Communauté.
- Finalisation de l'étude engagée en 2023, sur les systèmes d'assainissement de Locminé et Moréac par le cabinet Bourgois,
- Approbation du zonage d'assainissement des eaux usées,
- Etablissement d'un programme pluriannuel d'investissement pour répondre à l'enjeux de l'assainissement collectif sur le territoire de Centre Morbihan Communauté,
- Préparation d'un contrat de territoire avec l'agence de l'eau Loire Bretagne,
- Travail préparatoire à la mise en place d'un suivi milieu avec les syndicats de bassin versant et la Fédération de pêche,
- Travail avec les industriels au vu des enjeux de la station d'assainissement de Locminé,
- Réalisation des contrôles sur l'assainissement collectif en complément du délégataire par les agents du service assainissement,
- Poursuivre la structuration du service assainissement pour répondre à l'ensemble des

D- Agence de l'eau Loire-Bretagne

La note d'information sur les redevances établie par l'agence de l'eau Loire-Bretagne est jointe au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 aout 2016 – art.31.

Édition mars 2025
CHIFFRES 2024

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne au 1^{er} janvier 2024 varie de 4,66 euros TTC par m³ en Centre-Val-de-Loire à 5,39 euros en Bretagne.

Données agrégées disponibles sur : services.eaufrance.fr/agence/02/2025

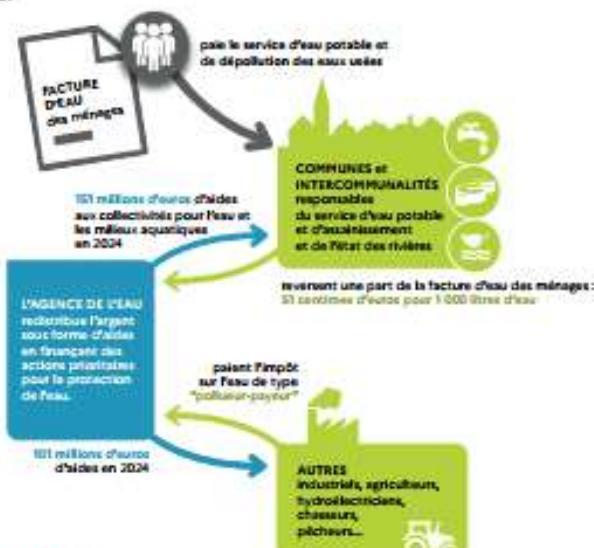
POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023, une nouvelle réforme des redevances a été appliquée depuis janvier 2025. Trois nouvelles redevances ont fait leur apparition sur la facture d'eau des abonnés, d'autres vont disparaître ou évoluer. Ceci pour renforcer le principe du pollueur payeur et équilibrer les contributions des redevables.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/le maire ou à la/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans le mois qui suit la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou la/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale signe le présent rapport.

Information détaillée chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <http://www.eaufrance.fr/gestion/rpqs/que-questions>

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2024 ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 375,9 millions d'euros, dont plus de 276,4 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. Elles représentent 75 % du budget annuel moyen de l'agence de l'eau. Les 25 % restants financent : la surveillance, les contributions versées à l'Office français de la biodiversité (OFB) et à l'établissement public du Marais Poitevin (EPMP), le fonctionnement de l'agence de l'eau...

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2024 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2024) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2024 est la sixième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



En 2024, plus de 287 millions d'euros d'aides, soit 62,1 % des aides de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2024

L'année 2024 marque la dernière année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2024...



* MAEC : mesures agroenvironnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux

DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Plus de 62 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au changement climatique en 2024 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 535 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de plus de 469 millions d'euros d'aides. 398 projets ont bénéficié de fonds d'État pour un montant de plus de 34 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

VOUS AIDEZ À AGIR

Pour agir plus efficacement face au dérèglement climatique, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a mis en œuvre son Plan de résilience eau 2023-2024. Les 3 appels à projets, relancés en 2024 pour un total de 120 M€, ont rencontré un vif succès.



Retrouvez le Plan de résilience : bit.ly/Plan-Resilience-Eau

LE 12^e PROGRAMME 2025-2030

Fruit de longs mois de préparation entre partenaires, ce plan d'actions ambitieux, pluriannuel et priorisé, est doté d'une enveloppe de 2,43 milliards d'euros. Ce 12^e programme d'intervention traduit l'ambition forte et l'engagement de l'agence pour une gestion de l'eau partagée et durable, concertée et volontariste, afin de relever les défis majeurs de la transition écologique. Au total, 7 enjeux structurent ce programme, chacun assorti d'objectifs spécifiques qui intègrent les priorités fléchées dans le «Plan Eau» gouvernemental.

En savoir plus sur le 12^e programme : lc.cx/12eProgramme

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il comprend le bassin de la Loire et de ses affluents, de la Vilaine, les bassins côtiers bretons, vendéens et le Marais poitevin.

Son littoral s'étend sur 6 654 km, de la baie du Mont-Saint-Michel à l'île de Ré, soit 36 % des côtes métropolitaines. Il concerne 336 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Siège
AGENCE DE L'EAU

9, avenue de Buffon - CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
contact@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73



Délégation
MAINE-LOIRE-OCEAN

NANTES (44-45 - HS)
1, rue Eugène Varlin - CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
02 40 73 06 00

LE MANS (Hôp. #3 - BD - 53 - #1 - 72)
17, rue Jean Grémillon - CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr
02 43 86 96 18

Délégation
CENTRE-OUEST

9, avenue de Buffon - CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation
POITOU-LIMOUSIN
7, rue de la Goëlette - CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr
05 49 38 09 82

Délégation
ALLIER-LOIRE AMONT

Site de Plannihou Sud
19, allées des eaux et forêts - CS 40039
63370 LEMPDES
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr
04 73 17 07 10



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur agence.eau-loire-bretagne.fr et découvrez les aides de l'agence pour agir et accélérer sur aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

CONSULTATION SUR LES ENJEUX DE L'EAU ET LES RISQUES D'INONDATION : VOTRE AVIS COMPTERA !



Jusqu'au 25 mai 2025, le comité de bassin Loire-Bretagne et l'Etat souhaitent recueillir votre avis sur l'avenir de l'eau. En effet, la qualité de l'eau, l'environnement, l'atténuation et l'adaptation au dérèglement climatique, la santé publique, les sécheresses, le risque d'inondation... sont des sujets d'actualité qui nous concernent tous. Les situations évoluent sans cesse. Grâce à l'action de politiques publiques, des défis trouvent leurs réponses. Depuis plusieurs

années, le public est régulièrement consulté à différentes étapes de la construction et de la mise en œuvre de ces politiques publiques.

Cette consultation porte sur les enjeux et les pistes d'action relatifs à la gestion de l'eau et aux risques d'inondation pour les années 2028 à 2033 : le plan de gestion des eaux (ou schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux – Sdage) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI). Alors, donnez votre avis pour mieux partager et identifier les leviers et les défis à relever.

En savoir plus : <https://lc.ex/Consultation>



Retrouvez toutes les ressources sur le site <https://lesagencesdeleau.fr>